

EXEMPLE D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL PRIS DANS LE CADRE DE L'ACCORD INTERBEV OVINS DU 1^{ER} DECEMBRE 2010 ETENDU LE 15 FEVRIER 2011 ET DE L'ARTICLE L. 631-24 DU CODE RURAL

CAS DES CIRCUITS COURTS

<p>L'acheteur Je soussigné représentant l'entreprise demeurant à (siège social) enregistré au registre du commerce sous le numéro SIREN</p>	<p>Et Le vendeur, Eleveur individuel : Je soussigné :..... Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés, représentant la société : demeurant à (siège social) enregistré à l'EdE sous le numéro d'exploitation..... Nombre de brebis :.....</p>
--	--

ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et caractéristiques des produits à livrer et des volumes

L'Acheteur s'engage à acquérir auprès du Vendeur **un volume exprimé en nombre d'agneaux**, par année d'application du présent Contrat. Ce Volume est défini comme suit :
(rayer les mentions inutiles)

- Agneaux destinés à la Boucherie :** têtes **Agneaux destinés à l'Engraissement :** têtes
- Caractéristiques complémentaires :**

Le calendrier de mise sur le marché des agneaux pendant la durée du contrat est le suivant :

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Les Parties s'accordent sur une **marge de** % en plus ou en moins par rapport au Volume ci-dessus.
 Le Calendrier de mises sur le marché prendra en compte cette marge.

Article 2 : Modalités de collecte ou de livraison

Les collectes ou les livraisons des agneaux sont effectuées à date déterminée le moment venu par les Parties :

- dans l'exploitation du Vendeur en centres de rassemblement convenus à l'abattoir de désigné Autres :

Les agneaux ne peuvent être retournés à compter de leur prise en charge valant acceptation par l'Acheteur sauf en cas de non-conformités réglementaires.

Article 3 : Critères et modalités de détermination du prix

A l'occasion de chaque transaction, le Prix des agneaux est fixé par les Parties, par catégorie d'Animal, dans une **fourchette de +/-** % du référentiel suivant :

- cotation de la semaine précédente ou (autres)
- autre référentiel.....

Le référentiel choisi **est ajusté de sur la base de +/-** % pour les agneaux présentant les caractéristiques suivantes :

- Saisonnalité autres.....

Lorsque le contrat est établi sur la base d'un prix fixe (ex: cas des circuits courts) entre l'Acheteur et le Vendeur, le prix est fixé :

- à hauteur de € / kg vif carcasse
- pour une période de : 1 mois 3 mois 6 mois 1 an (autres) :

Le présent modèle de contrat comporte les clauses rendues obligatoires en application de l'accord interprofessionnel précité et l'article L. 631-24 du Code rural. Il peut être librement complété par les Parties.

EXEMPLE D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL PRIS DANS LE CADRE DE L'ACCORD INTERBEV OVINS DU 1^{ER} DECEMBRE 2010 ETENDU LE 15 FEVRIER 2011 ET DE L'ARTICLE L. 631-24 DU CODE RURAL

CAS DES CIRCUITS COURTS

Pour les animaux non couverts par le référentiel choisi, la détermination du prix se fait sur une base d'une négociation de gré à gré au moment de la livraison.

Article 4 : Modalités de paiement

Chaque livraison faisant suite à une commande de l'Acheteur, donne lieu à l'établissement d'une facture établie par l'Acheteur. Le paiement doit intervenir au plus tard, 20 jours après le jour de livraison pour les achats de bétail sur pied destiné à la consommation et de viandes fraîches dérivées conformément à l'article 443-1, 2° du Code de commerce.

Article 5 : Durée

Le présent Contrat est conclu pour une durée de mois (12 mois minimum) courant à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation 30 jours avant la date anniversaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de justifier de sa réception.

Article 6 : Révision et Résiliation

Volumes : Dans l'hypothèse où l'une des parties serait confrontée à une situation indépendante de sa volonté ayant un impact significatif sur leur activité :

Accident sanitaire Aléas climatiques Autres.....

les Parties pourront, d'un commun accord, réviser les **volumes** et, à compter de la révision, **le calendrier de mise en marché**, au-delà de la marge visée à l'article 1.

Prix : Les Parties pourront, d'un commun accord, réviser les modalités de fixation du prix déterminées à l'article 3 par la prise en compte d'un ou des indicateurs suivants :

.....

Le présent Contrat est résilié de plein droit en cas de cessation d'activités d'une des Parties ou en cas d'une défaillance grave de l'une des Parties moyennant un préavis de trente jours donné par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen permettant de justifier de sa réception.

Fait à le
en un exemplaire par signataire

Signature de l'acheteur

Signature du vendeur

Le ou les vendeurs déclarent, en cochant cette case, remplir les conditions*¹ pour bénéficier la majoration de l'aide aux ovins.

¹ Le vendeur s'engage à commercialiser 50% de sa production en circuit court, et transmet son contrat d'apport au prestataire chargé des opérations d'abattage ou de découpe des agneaux concernés. L'éleveur transmet également à cet opérateur le prévisionnel annuel de sortie des agneaux.

Le présent contrat est établi avec chaque distributeur achetant des agneaux au vendeur en circuit court

REFUS DE PROPOSITION DE CONTRAT DE VENTE

entre

L'acheteur (non obligatoire)

Je soussigné
représentant l'entreprise
demeurant à (siège social)
enregistré au registre du commerce sous le numéro
SIREN

Et Le vendeur

l'Eleveur individuel : Je soussigné :
Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés,
.....
représentant la société :
demeurant à (siège social)
enregistré à l'EdE sous le numéro d'exploitation

Le Vendeur :

- reconnaît avoir reçu une proposition de contrat de vente conforme aux dispositions de l'article L631-24 du Code rural modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et aux dispositions de l'accord interprofessionnel INTERBEV OVINS du 1^{er} décembre 2010 étendu le 15 février 2011.
- refuse cette proposition de contrat pour toutes les transactions entre l'**Acheteur** et le **Vendeur** située dans la durée prévue dans la proposition de contrat, soitmois à compter de la signature de la présente.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

à le

en un exemplaire par signataire

Signature du ou des Vendeurs

Signature de l'Acheteur